



Regroupement familiale des parent

Par **kadiri**, le **20/01/2011** à **14:14**

Bonjour, je suis père d'une fille qui réside en France dans une situation régulière depuis 5ans elle est mariée avec un français
est il possible de demander le regroupement familiale
si oui ou s'adresser et quelles sont les papiers a fournir

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **14:20**

Le regroupement familial est réservé aux enfants mineurs et aux conjoints.

Par **docteur**, le **24/01/2011** à **16:51**

Bonjour,
je suis marocain, j'ai vécu en France 10ans, et en 2009 je suis retourné au pays.
Actuellement en instance de divorce, mes enfants, mineurs, vivent avec leur mère sur le territoire français.
Ma demande de visa a été refusée ce jour.
Que puis-je faire? Ai-je droit au regroupement familial?
Merci de me répondre

Par **commonlaw**, le **24/01/2011** à **17:25**

[citation]Bonjour, je suis père d'une fille qui réside en France dans une situation régulière depuis 5ans elle est mariée avec un français
est il possible de demander le regroupement familiale
si oui ou s'adresser et quelles sont les papiers a fournir [/citation]

Bonjour Kadiri,

il est possible de venir vivre en France avec votre fille, si elle vous prend en charge.
Vous êtes bénéficiaire de plein droit d'une carte de 10 ans en France si c'est le cas.
Il faut pour cela que vous apportiez les preuves de la prise en charge (virement, transfert d'argent,...),
que votre fille et son mari ait les moyens de le faire en plus des charges du foyer et que vous soyez sans revenus
dans votre pays d'origine ou que vos revenus ne permettent pas de vivre décemment dans votre pays d'origine.

Commonlaw

Par **commonlaw**, le **24/01/2011** à **17:28**

[citation]docteur:

Bonjour,

je suis marocain, j'ai vécu en France 10ans, et en 2009 je suis retourné au pays.
Actuellement en instance de divorce, mes enfants, mineurs, vivent avec leur mère sur le territoire français.

Ma demande de visa a été refusée ce jour.

Que puis-je faire? Ai-je droit au regroupement familial?

Merci de me répondre [/citation]

Bonjour, quel est le motif exact de refus de visa?

Par **docteur**, le **24/01/2011** à **17:44**

c'est la procédure de divorce.